

# JOURNAL

DE LA VILLE

ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franchise de port.

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

FRANCE. — Paris, 22 janvier.

M. le baron Mounier, pair de France, est chargé de l'examen des réclamations polonaises; il paraît qu'il a été choisi à raison des fonctions qu'il a exercées en 1815, conjointement avec le financier Dudon, dans la liquidation des dettes étrangères de la France.

— On lit dans le *Moniteur*:

« Rien de plus contradictoire et de plus inexact que la manière dont les journaux cherchent à expliquer l'arrivée à Paris de plénipotentiaires de l'empereur de Russie, roi de Pologne, et l'objet de leur mission.

» Il nous paraît utile de rétablir la vérité des faits.

» L'alliance intime, qui depuis le traité de Tilsitt régnait entre la France et le duché de Varsovie, et le long séjour des armées françaises en Pologne, avaient donné naissance à une multitude de créances réciproques. Ces intérêts auraient été gravement compromis à la paix de 1814, si un article additionnel conclu entre la France et la Russie ne les avait pas garantis.

» D'après cet article, une commission mixte, nommée par les deux hautes parties contractantes, devait être chargée de l'examen, de la liquidation et de tous les arrangemens relatifs à ces prétentions réciproques.

» Une convention, signée à Paris, le 27 septembre 1816 régla le mode d'exécution des dispositions prescrites par cet article.

» Les travaux de liquidation s'ouvrirent, en conséquence, au mois d'août 1818, à Varsovie.

» Des obstacles qui n'ont pu être entièrement levés qu'en 1829, en ont suspendu le cours jusqu'alors. Ils allaient être repris à Paris, d'après le consentement mutuel des deux gouvernemens, lorsque les événemens survenus en France et en Pologne, pendant l'année 1830, se sont opposés au départ des commissaires polonais, départ qui avait été officiellement annoncé à la diète de Varsovie, dans le discours d'ouverture prononcé par l'empereur Nicolas, le 28 mai 1830.

» Ces commissaires sont enfin arrivés à Paris, où ils s'occupent, de concert avec ceux qui ont été nommés par le gouvernement du roi, de tous les arrangemens relatifs aux prétentions réciproques garanties par l'article additionnel du 30 mai 1814.

» Il n'appartient à personne de préjuger le résultat de cet apurement de compte; et il suffit de rappeler qu'au nombre des prétentions qu'il s'agit de régler, il en est qui intéressent, soit le trésor public, soit des citoyens français, pour expliquer et justifier les démarches faites par le gouvernement avant et depuis la révolution de juillet, afin d'amener le plus promptement possible la conclusion de cette affaire. »

— Le pavillon Marsan vient d'être saisi d'un nouveau redoublement de fièvre matrimoniale: l'héritier présomptif du trône de juillet commence à se lasser de rester garçon, semblable à Thomas Diafoirus, il veut absolument être marié, et comme disait le grand Condé de Bérénice.

Poulot pleure, Poulot crie,  
Poulot veut qu'on le marie.

Les refus ne le découragent pas, il y met de l'obstination et il espère qu'il se trouvera enfin dans l'almanach de Gotha, quelque princesse, veuve ou demoiselle, héritière ou douairière qui finira par vouloir de lui.

M. le duc de Chartres a déjà mis à bout, depuis quatre ans, tout le savoir des Willaumes diplomatiques de la cour de son père. M. Thiers y a renoncé, M. Sébastiani y a consumé le peu d'intelligence qui lui restait. M. Viennet a jeté sa langue aux chiens et M. Cousin y a perdu son latin. Ces quatre négociateurs ont fatigué de leurs instances toutes les chancelleries d'Allemagne; M. Cousin, lui-même, s'y est porté de sa personne, sa valise remplie de portraits du jeune prince dans tous les costumes militaires et civils; on a colporté M. le duc de Chartres en miniature sous toutes ses faces, on l'a montré en colonel des hussards, en artilleur de la garde nationale, en vainqueur de Lyon, en héros de la luttette Saint-Laurent, en pair de France, en décoré de juillet, en grand cordon de la Légion-d'Honneur, en parure et en négligé;

on n'a pas pu parvenir à séduire personne, M. le duc de Chartres n'a pas obtenu plus de succès auprès de la princesse Christine de Naples qu'auprès de la princesse Victoire d'Angleterre; la fille de l'archiduc Charles n'en a pas plus voulu que la reine dona Maria, et la veuve de don Pedro elle-même vient, dit-on, de le refuser sèchement.

Enfin on a profité du retour de M. Saint-Aulaire pour s'assurer s'il ne se trouverait pas, sur la route de Vienne à Paris, une princesse, soit à Dresde, à Munich, à Stuttgart, à Carlsruhe, à Brunswick, à Deux-Ponts, ou même à Gotha, qui fut tentée de se charger du soin de fournir des héritiers à la dynastie de la révolution de juillet. Il paraît que les manières aristocratiques de M. le comte de Saint-Aulaire n'ont pas eu plus de succès que les allures bourgeoises de M. le professeur Cousin, et que, même à la cour de Bade, l'ambassadeur de Louis-Philippe a éprouvé un refus formel de la part de la princesse Marie-Amélie qui, quoique simple petite-fille du sénateur Beauharnais, s'est jugée de trop bonne famille pour le prince royal de la monarchie citoyenne.

Ce nouveau refus vient, dit-on, de donner beaucoup d'humeur aux Tuileries. En désespoir de cause, M. de Rigny vient d'entamer une négociation avec la fille du général Jackson, à laquelle les 25 millions serviraient de dot; si ce mariage ne réussit pas; nous n'en voyons de possible pour M. le duc de Chartres, qu'avec une des filles du président Boyer, M<sup>lle</sup> Limonade, ou M<sup>lle</sup> Marmelade.

*Du 23.* — Le *Temps* dit que la santé de M. de Talleyrand s'affaiblit au point qu'il ne peut plus marcher, et que l'on est obligé de le porter là où il veut se rendre.

— On raconte qu'un ordre est signé en blanc depuis plusieurs mois pour mettre, au moment où M. de Talleyrand aura rendu le dernier soupir, le séquestre sur tous ses papiers, comme on l'a fait en plus d'une occasion semblable; le même ordre est donné en triple pour être exécuté au besoin à Paris, à Rochefort et à Valençay. (Bon-Sens.)

— La chambre des pairs a adopté hier par 98 voix contre 43, la loi sur le crédit de 360,000 fr.

— Les nouvelles de la frontière n'annoncent aucun fait d'armes important. Mais toutes les lettres de Madrid s'accordent à représenter la situation de la régence comme devenant chaque jour plus critique. Une de ces lettres assure que les officiers de la garde royale ont fait de vives représentations sur la conduite de Mina; ils déclarent que si les généraux continuent à imputer à la lâcheté des officiers des désastres dont il ne faut accuser que l'impéritie des chefs, ils iront tous rejoindre don Carlos. D'un autre côté il est plus que jamais question de l'exil de la princesse Charlotte, qui serait au moment de partir pour Paris avec l'infant don Francisco son époux.

Le correspondant du *Messenger* dit:

« Don Carlos se croit assez sûr de son fait et assez bien assis dans ces provinces pour faire construire en ce moment un château à Huici, où il compte fixer sa résidence. Il a aussi donné ordre au général Eraso de se porter avec cinq bataillons vers les Asturies, où il compte sur de nombreux partisans. Aujourd'hui les bulletins de son armée sont parfaitement imprimés, et ils paraissent périodiquement. Enfin on ne peut disconvenir que son gouvernement a pris une certaine solidité qui est le préambule de ce qui va arriver au printemps. »

PAYS-BAS. — La Haye, 22 janvier.

On lit dans le *Handelsblad*:

« On écrit de La Haye, mercredi soir: Nous apprenons que la situation du prince d'Orange, qui était hier soir des plus alarmantes et qui avait presque fait perdre tout espoir à ses médecins, s'est sensiblement améliorée dans le courant de la journée d'aujourd'hui, à la suite d'une forte transpiration, et, dit-on, d'une 3<sup>e</sup> saignée. Nous avons donc un espoir de guérison.

» Le premier bulletin d'aujourd'hui confirme les données tranquillisantes qu'on nous annonce. Le roi, la reine, la famille royale

entière, lui ont fait visite, et tous prodiguent les plus grands éloges aux jeunes princes, qui n'ont pas encore quitté le chevet de leur père. »

— Une lettre particulière de Berlin mande ce qui suit :

« Les plaintes qu'on entend de plus en plus sur la décadence des provinces de la mer Baltique, jadis si florissantes, sont très-affligeantes. Le commerce y a presque totalement péri, notamment à Dantzick et Elbing, où un nombre considérable de grands navires restent sans usage et pourrissent dans les ports. Le commerce continental avec la Pologne est aussi à-peu-près nul. Le prix des terrains est tombé à un cinquième; les plaintes des propriétaires fonciers sont générales et ces jours-ci une députation a été nommée dans leur sein et envoyée à Berlin pour présenter un mémoire au ministère, dans lequel on expose que si le gouvernement ne prend pas de mesures énergiques pour les protéger, ils seront tous réduits à la mendicité.

» De semblables plaintes arrivent également d'autres endroits et le nombre de ventes par exécution de biens-fonds, qui ont lieu annuellement dans les provinces orientales de la monarchie, sont certainement remarquables. Toutefois, les propriétaires fonciers désirent que l'agriculture soit plus favorisée qu'elle ne l'a été jusqu'à présent et ce aux dépens du commerce et de l'industrie, et qu'un système prohibitif soit introduit; toutefois, cette demande est trop contraire aux vrais intérêts de l'état, et son accomplissement répondrait trop peu à l'attente des sollicitans eux-mêmes pour qu'on puisse y satisfaire. »

(*Staats-Courant.*)

Du 23. — On lit dans le *Journal de La Haye* :

Voici deux nouveaux bulletins sur l'état de S. A. R. le prince d'Orange.

*Jeudi 22 janvier, à 7 heures du soir.* — La journée a été assez calme, il n'y a pas eu de changemens défavorables dans les symptômes de la maladie.

Signés : BERNARD et EVERARD.

*Vendredi matin, 8 heures.* — S. A. R., quoique très-faible, se trouve un peu mieux, ayant dormi paisiblement pendant quelques heures de la nuit.

Signés : BERNARD et EVERARD.

— On a reçu ici les journaux de Java jusqu'à la date du 27 septembre; ils contiennent, outre quelques nominations faites par le gouvernement, un arrêté de Son Exc. le gouverneur-général *ad interim* portant que la résolution du 24 avril 1833, par laquelle il est accordé, pour les années 1833 et 1834, franchise de droits d'entrée pour tous les instrumens aratoires ou servant à l'agriculture, et importés sous quelque pavillon que ce soit, continuera à avoir force de loi pour les années 1835 et 1836.

## GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 28 janvier.

S. A. S. le landgrave régnant de Hesse-Hombourg, gouverneur militaire de Luxembourg, est parti hier à six heures du matin, pour se rendre dans sa principauté.

— Nous avons exprimé, récemment, notre étonnement de ce que le gouvernement d'Arlon n'avait pas compris les cantons allemands du grand-duché dans l'organisation de la garde civique belge; nous avions dit que, sans doute, le ministre des affaires étrangères, M. de Meulenaere, pourrait donner des renseignemens sur les motifs de cette omission.

La chambre des représentans, toujours scrupuleuse et vétilleuse quand il s'agit d'affaires aussi sérieuses, a fait trêve à sa discussion sur les plaques distinctives des uniformes de députés, pour sommer le ministre de s'expliquer; le ministre n'a rien dit, et la délibération a été étranglée au milieu de quelques phrases insignifiantes. Si le paysan du Danube s'était présenté en face du noble aréopage bruxellois, il n'aurait pas eu de peine à mettre les nobles députés non moins que les ministres au pied du mur; il leur aurait dit: « Je tiens ici dans mes mains le mémorial du gouvernement d'Arlon et j'y vois l'organisation de la garde civique. Le fait de l'omission des cantons allemands est prouvé. Il provient sans doute d'une cause quelconque. Il est présumable que le gouverneur de la province n'a pas pris cette licence sous son bonnet; encore moins la députation provinciale qui va comme on la pousse. C'est donc le ministère qui a donné des instructions pour sauver la responsabilité des autorités arlonnaises. Or, messieurs les ministres, exhibez nous les instructions et voyons sur quoi vous les fondez. » Ce rude langage aurait amené la question sur son vrai terrain; mais ce n'est pas cela que l'on cherchait. Peut-être la chambre s'est-elle laissée intimider par les expressions énergiques de M. d'Huart. Peut-être aussi a-t-on senti que le mot de l'énigme ne serait pas très-flatteur pour l'orgueil des représentans de la nation. Somme toute, l'omission subsiste; la chambre ne sait pas pourquoi et le gouvernement n'en marche pas moins de son allure ordinaire. *E sempre bene.*

— On écrit de La Haye à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Je crois pouvoir vous assurer que la mission en Angleterre

conférée au baron Van Zuylen est bien une mission politique, quoiqu'elle ne soit pas de nature à le revêtir d'un caractère de plénipotentiaire officiel; elle a spécialement pour but d'aller complimenter le ministère tory et de chercher à connaître d'après le fond des communications semi-officielles déjà reçues de Londres, l'aspect de la prochaine situation politique de la Hollande. Le choix qu'a fait le roi du baron Van Zuylen, donne une preuve de la persistance de ses opinions. Du tems où le baron prenait part aux délibérations de la conférence de Londres, il ne pouvait souffrir lord Palmerston, qui s'opposait avec aigreur aux exigences de ce lord, et déclarait au roi que sa présence était inutile à Londres; ce qui le fit alors rappeler. Le baron Van Zuylen s'entretiendra directement avec les torys, et par la haute considération dont il jouit auprès d'eux, et l'esprit pénétrant qu'il possède, on peut espérer que la Hollande apprendra bientôt ce qu'elle a à attendre du ministère tory. Personne ne croit que le duc de Wellington renverse ce qui a été légalement convenu entre le ministère wighs et les pays étrangers, mais il modérera l'application et l'exécution des engagements. L'on sait que des modifications amènent souvent un changement complet dans les choses. »

— On lit dans l'*Indépendant* :

« Nous croyons pouvoir dire que le correspondant de la *Gazette d'Augsbourg* est bien informé des motifs qui ont amené M. van Zuylen van Nyevelde à Londres.

» D'un autre côté le journal anglais, le *Morning-Post*, contient sur la mission du même personnage l'article suivant :

» Nous apprenons de notre correspondant à La Haye que le séjour du baron van Zuylen van Nyevelde dans notre pays, ne sera pas de longue durée. Ce diplomate éminent n'est point venu en Angleterre dans un but politique; mais bien dans un but privé. L'opinion des personnes les mieux informées à la cour du roi des Pays-Bas, c'est que S. M. est résolue de ne pas faire une seule démarche pour renouer les négociations sur les questions qui sont encore en litige entre la Belgique et la Hollande. On dit que le roi des Pays-Bas est très-content de sa situation actuelle, et il n'aperçoit ni dans les relations étrangères ni dans la position intérieure de ses états, aucune raison pour solliciter la reprise des négociations dont l'interruption n'engage en aucune façon la responsabilité de S. M. »

— On écrit de Francfort à la *Gazette d'Augsbourg* :

« L'activité qu'on a remarquée jusqu'ici parmi les membres de la commission militaire de la diète regardait uniquement l'organisation du 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> corps d'armée; celle du 8<sup>e</sup> est déjà très-avancée et en conséquence la députation des états formant ce corps vient de se réunir finalement; celle du second corps, à composer par les petits états allemands, est déjà commencée également. »

— On lit dans le *Lynx* :

« Encore une de nos prédictions qui se réalise :

» Un fabricant de Cologne, qui se trouvait dernièrement à Liège, a émis, à propos du chemin de fer, une opinion peu rassurante et qui fait prévoir des difficultés pour la partie prussienne de ce chemin. Voici un aperçu de ce qu'il disait à cet égard : Pour établir la route de la frontière belge à Cologne il faut 37 millions de francs. Les souscriptions ne s'élèvent qu'à 1,850,000 francs, et les personnes qui ont souscrit pour cette somme, sont les plus forts capitalistes de Cologne. Après eux personne n'a plus souscrit, et le fabricant dont nous venons de parler ajoutait que la souscription était complètement paralysée chez nos voisins. Nous ne faisons ici qu'énoncer l'opinion d'un homme que sa position met à même de connaître l'état de choses de son pays. »

— On lit dans les journaux des provinces rhénanes :

« Par suite du système des douanes de Prusse, l'industrie s'est généralement accrue, on peut surtout citer pour exemple la fabrication de la bière et de l'eau-de-vie. Il y a six ans encore que l'Angleterre et la France enlevaient des sommes considérables pour le rhum, l'eau-de-vie et l'esprit; les bonnes bières étaient importées exclusivement de l'étranger. Les listes d'importation de cette époque indiquent chaque année un capital de plusieurs millions que la Prusse payait à l'étranger; sans avoir pour cela un article d'échange proportionnel. Actuellement la quantité des importations de cette nature, pour la consommation intérieure, ne constitue pas la vingtième partie des importations d'alors. On fait en Prusse des bières d'après les procédés bavares et anglais, et, dans la fabrication des boissons spiritueuses, les distilleries prussiennes ne le cèdent pas aux distilleries étrangères. Pour ce qui concerne la consommation indigène, on sera bientôt entièrement indépendant de l'étranger, car déjà il se trouve des acheteurs dans les villes maritimes d'une imitation de rhum fait des matières premières indigènes, et l'on transporte, de Dantzick, des bières en Angleterre et en Amérique. Le débit de l'eau-de-vie rouge, des distilleries prussiennes, est connu. »

— Le nouveau cabinet anglais vient d'obtenir un important succès : lord Palmerston, ancien ministre des affaires étrangères, a

été repoussé par une majorité de 200 voix. Ce triomphe des tories est d'autant plus remarquable que ce n'est pas dans un bourg, mais dans le comté de Hamps que lord Palmerston s'était porté candidat. Pour la première fois, depuis plus de vingt ans, ce transfuge du parti tory se trouvera hors du parlement, car il est aujourd'hui trop tard pour qu'il puisse songer à se présenter ailleurs. Plus on approche du terme des élections, et plus on voit se développer le changement qui s'est opéré dans l'esprit public en Angleterre.

Voici le bulletin officiel du bureau de la couronne, le 20 janvier, à huit heures du soir :

Radicux,	71
Wighs,	174
Total de l'opposition,	245
Tories et conservateurs,	340
Total des élections connues,	585

Bastogne, le 25 janvier 1835.

A M. le Rédacteur du Journal de Luxembourg.

Monsieur,

J'ai parcouru récemment beaucoup de localités de nos contrées wallonnes, et comme on y est généralement très-porté au dévouement envers notre gouvernement légitime de fait, et vers la consolidation d'un ordre de choses très-agréable et très-profitable au pays, je n'ai pas dû être surpris de voir éclater partout une vive indignation contre nos sommités administratives d'Arion qui, après avoir si chaudement manifesté leur joie d'être délivrées de l'homme à la grande somme de prospérité, n'ont rien fait pour manifester leur joie de le voir si bien remplacé. En effet, M. de Steenhault, notre nouveau gouverneur, tout en voulant gouverner *sans pompe*, comme son devancier, n'en a pas moins pensé que l'absence de *pompe* n'excluait pas la nécessité d'être logé, et que puisqu'il y avait un gouvernement et un gouverneur, il devait y avoir aussi un hôtel, ou si vous voulez une maison pour le gouverneur et pour ses bureaux. Or, le gouverneur, à son débarquement, tomba des nues en se voyant avec son équipage sur le pavé, M. Thorn ayant emporté l'hôtel, dans sa poche, sans doute pour en gratifier la ville de Mons. Le vulgaire, toujours malin et parfois rude dans ses interprétations, suppose que le département de l'intérieur à Bruxelles, voulant pourvoir à l'établissement confortable quoique provisoire, des gouverneurs du Luxembourg dans leur siège central d'Arion, avait alloué une somme de quarante mille francs; il suppose en outre, que M. de Steenhault, à son entrée dans sa capitale, s'attendait à trouver un hôtel largement pourvu de tout ce que la dignité et les convenances permettent à un gouverneur de désirer pour le logement de sa personne, de son train et de sa famille; il suppose enfin que rien ne s'est trouvé, absolument rien et que M. le gouverneur a été forcé de se loger à l'auberge, en attendant mieux. Le public n'est peut-être pas dans l'erreur, mais pourquoi aussi M. de Steenhault s'imagine-t-il qu'un gouvernement tout bourgeois comme celui de M. Thorn ait dû avoir besoin d'un hôtel et de tout l'attirail qui suit les grands seigneurs? Ne devait-il pas penser que son prédécesseur s'était empressé de refuser l'allocation du gouvernement et qu'à lui, nouveau débarqué, était réservé le soin de demander ce crédit et d'en faire emploi? Aussi, dit-on, M. de Steenhault a-t-il immédiatement assigné pour son logement et ses bureaux, la maison occupée par le tribunal, et envoyé la justice à l'hôtel de ville, coûte qui coûte. Mais au milieu de ces embarras, il y a aussi des gens qui craignent que le gouvernement ne veuille pas accorder, une seconde fois, les quarante mille francs de frais d'établissement. J'aurai soin de vous tenir au courant des suites de cette affaire.

Agréer, etc.

Un abonné.

P. S. Des renseignements me sont promis par M<sup>r</sup> X., un de nos députés provinciaux; je les aurais reçus directement de lui, à mon dernier passage à Arion, mais je n'ai pu être admis à le voir, parce que c'était l'heure de son dîner et qu'à cette heure sacrée, il ne reçoit personne, pas même le gouverneur.

## LE PRINCE DE TALLEYRAND.

( Suite et fin. )

Le ministère des trois jours tombé, l'ancien conseil reconstitué, et alors les instances recommencent pour retenir encore M. de Talleyrand. On en avait besoin : la grande révolution tory venait de s'accomplir chez nous; le duc de Wellington prenait la direction du cabinet. A vrai dire, M. de Talleyrand craignait moins les conséquences de cet avènement que la marche inconsidérée des ultra-wighs; ses sympathies étaient plutôt là. Mais les démarches actives de M. de Talleyrand pour préparer le ministère Grey et la

chute des tories en 1830, ne permettaient pas décemment d'aller reprendre son poste à Londres; il déclara positivement qu'il ne pouvait retourner à son ambassade, insinuant que si l'on croyait sa personne nécessaire quelque part, que c'était à Vienne qu'il pourrait être utile, et pria le roi de le laisser aller représenter la France auprès du prince de Metternich.

Le motif que donnait M. de Talleyrand était tout à la fois dans quelques intérêts privés et dans un haut but de diplomatie. Je crois pouvoir dire que le prince tint à peu près la conversation suivante dans une conférence avec Louis-Philippe : « Si les tories restent au pouvoir, je suis délaissé à Londres; si les ultra-wighs triomphent, le mouvement sera tel que mon influence sera tout à fait impuissante pour en comprimer l'énergie : désormais les grandes affaires ne se discuteront plus à Londres; le traité de la quadruple alliance a tout fini là. Je puis faire quelque bien à Vienne, si le roi croit encore que je doive le servir. » Louis-Philippe conçut des méfiances de ce projet. Vienne est bien près de Prague; le parti légitimiste prêtait des projets à M. de Talleyrand; quand on vieillit, les premières émotions de la vie reviennent puissantes pour dominer les faiblesses de l'esprit; il se fait un retour vers ce qu'on a adoré. M. de Talleyrand a plusieurs de ces faiblesses. Le croirait-on? pour un homme qui a passé à travers tant de vicissitudes de fortune, qui s'est assoupli sous tant d'opinions et de nécessités, le croirait-on? ce qui le préoccupe encore, c'est d'être enseveli en terre sainte avec les honneurs mortuaires de l'église! Qui n'a vu le front impassible de M. de Talleyrand se couvrir de nuages toutes les fois qu'il lisait dans les journaux un refus de sépulture pour un prêtre non réconcilié? Il veut que la terre lui soit légère; il craint le scandale des funérailles, et voilà pourquoi il désire mourir à l'étranger ou à Valançay, qu'il accable d'aumônes dans l'intention de mériter quelques prières du bon chapelain du château. Qui sait si, à ces idées de dévotion ne se mêlerait pas aussi quelque autre pensée de restauration, laquelle lui assurerait si profondément les suffrages du clergé de France? Qui sait si ce rôle ne jetterait pas sur sa tombe une couronne de fidélité à ses sermens?

Aussi Louis-Philippe a-t-il refusé toutes les offres de M. de Talleyrand pour le voyage de Vienne, et depuis ce moment une froideur marquée s'est manifestée entre le roi et lui; nous en savons tous les détails jour par jour à Londres, car M. de Talleyrand est un de ces hommes qui communique à ses amis les secrets qu'il veut que tout le monde sache. Il paraît donc que l'ambassadeur, un peu piqué, aurait déclaré au roi que, puisque sa vie politique était finie, il était essentiel d'expliquer une conduite que le public pourrait mal interpréter. Le roi aurait répondu que ceci sortait de l'usage habituel; les lettres de démission étaient des pièces secrètes entre le souverain et le démissionnaire : à cela M. de Talleyrand aurait répliqué que, par sa position personnelle et les quelques services qu'il avait été assez heureux de rendre au roi et à la France, il pouvait mériter une exception; qu'il croyait indispensable de publier quelque chose sur sa démission, et qu'il le ferait en dehors de tout caractère officiel, si le roi ne voulait point accepter lui-même une publication plus authentique. Louis-Philippe, ainsi pressé, déclara que toute la question était dans les termes, et que le prince de Talleyrand avait trop l'esprit des convenances pour ne pas rédiger sa démission de manière à ne point embarrasser son gouvernement.

La rédaction a été faite de concert sur le royal bureau, aux Tuileries : plusieurs projets ont été touchés et retouchés, et M. de Talleyrand a eu la malice d'en envoyer un avec quelques corrections de la main du roi à un de ses amis. Je pourrais peut être vous le communiquer.

Quant à l'effet produit par cette démission, je puis vous dire qu'elle était depuis long-tems prévue, et qu'elle n'a étonné personne parmi nous. M. de Talleyrand l'avait annoncée en plein salon chez le comte Grey, avant son départ de Londres, en accusant avec assez d'aigreur lord Palmerston des embarras que pouvait offrir la situation de l'Europe.

Voilà l'histoire de ce qui nous est ici parvenu sur la retraite de M. de Talleyrand; on parle moins de lui maintenant que de son successeur. — Lord Cowley est encore dans les comtés pour favoriser les élections tories; et ce n'est pas, comme on l'a dit chez vous, la maladie de sa femme qui le retient à Londres, mais le résultat prochain des élections. Il nous paraît certain que le choix de M. Sébastiani n'émane pas de M. de Talleyrand; le prince connaît trop l'opinion en Angleterre, et les convenances diplomatiques, pour indiquer ainsi l'homme politique qui déplairait le plus même aux wighs. Je crois que si M. de Talleyrand avait été consulté, il aurait désigné M. de Rayneval, pour deux raisons, d'abord parce qu'il est son élève et qu'il le sait homme d'affaires, ensuite parce que, dans les formes, M. de Rayneval est le caractère peut-être qui offre le plus de contraste avec celui de M. de Talleyrand. Sous le rapport des manières, des grands airs, de tous

ces parfums d'aristocratie, M. de Rayneval pourra le faire regretter; car vous le savez, M. de Reyneval est le terre-à-terre diplomatique, le bourgeois des cabinets, l'éruudit des traditions de l'Europe, l'ambassadeur enfin qu'un personnage haut placé a appelé le Dupin de la diplomatie. L'opinion des têtes politiques de Londres est que le général Sébastiani ne quittera point Naples, et que d'ici là on s'arrangera pour faire un meilleur choix. Nous savons de Vienne que M. de Saint-Aulaire a été rappelé à Paris; il a été question plusieurs fois de l'envoyer ici, où M. Decaze, son gendre, avait occupé pendant quelque tems le poste d'ambassadeur. M. Molé aurait quelques chances également; ce choix ne serait pas favorablement accueilli: on le croit bien moins dans les idées de l'alliance avec la Grande-Bretagne que ne l'était M. de Talleyrand; M. Molé a quelque tendance russe, et nous ne pardonnons pas cela chez nous. Je crois, au reste, que rien ne sera fait définitivement, non seulement avant le résultat des élections, mais encore avant les premières discussions du parlement. Un ambassadeur a toujours besoin, pour exercer quelque influence, d'être en rapport avec les opinions et le principe du gouvernement auprès duquel il réside. Votre ministère attendra donc, pour désigner définitivement cet ambassadeur, que la lutte engagée entre les wighs et les Tories soit complètement résolue.

**ANNONCES ET AVIS DIVERS.**

**FAILLITE FRANÇOIS.**

Par jugement rendu par le tribunal de première instance de l'arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière de commerce, le vingt-six janvier mil huit cent trente-cinq, Jean François, notaire et agent d'affaires à Luxembourg, a été déclaré en état de faillite. A été nommé commissaire, M. le juge Heuardt, et agens, les sieurs Linck, clerk de notaire, et Bucan, receveur de l'enregistrement, tous deux demeurant à Luxembourg; et a été provisoirement l'ouverture de cette faillite au deux janvier de la présente année. Pour extrait conforme: F. LE CLERC, commis-greffier.

**FAILLITE CLASEN.**

Le tribunal de première instance, siégeant en matière de commerce, de l'arrondissement de Luxembourg, a, par jugement en date du vingt-quatre janvier 1835, déclaré Auguste Clasen, tanneur et fabricant à Luxembourg, en état de faillite, a été provisoirement l'ouverture de cette faillite au vingt décembre dernier, et a nommé commissaire monsieur le juge Eyschen, et agens les sieurs H. Garnier, avocat, et M. Berchem-Schmit, tanneur, tous deux demeurant à Luxembourg. Pour extrait conforme: F. LE CLERC, commis-greffier.

**A V I S.**

A VENDRE de la main à la main, ou à LOUER pour entrer de suite en jouissance, une MAISON sise à Rollingen, avec ses dépendances, cour, remises, grange, écuries, jardins, enclos et biens en dépendant, le tout appartenant à Pierre Schröder, marchand de chevaux et aubergiste audit lieu. Cette maison est située sur la grande route à moitié chemin de Luxembourg à Diekirch, propre à tout commerce, tels que tannerie, distillerie, brasserie, auberge, etc. Le ruisseau coule derrière la maison et des pompes se trouvent dans toutes les écuries. Les amateurs pourront s'adresser au sieur Mathias Schröder, négociant à Arlon, aujourd'hui propriétaire de la susdite maison.

**VENTE TRÈS-CONSIDÉRABLE de Marchandises et Meubles.**

MARDI, 3 février 1834, à neuf heures du matin, il sera, sur réquisition de M. François Maillard, inspecteur de l'octroi, domicilié à Luxembourg, procédé par le ministère du notaire soussigné, à la vente par adjudication publique, aux plus offrans et au comptant, d'une grande quantité de chapeaux en feutre, en soie et en paille de toutes les formes; casquettes en tous genres; une grande quantité d'objets de passementerie, patères, franges, sabres, ceinturons, briquets, baudriers, éperons; cabarets, porte-carafes, porte-huiliers, porte-liqueurs, toiles cirées et taffetas gommés; porcelaines décorées et blanches; cristaux de toutes espèces, et un grand nombre d'autres objets dont le détail serait trop long. La vente aura lieu au domicile du vendeur, Grand'rue, n° 148. Luxembourg, le 23 janvier 1835. J. FUNCK, not.

A LOUER deux quartiers meublés ou non meublés, et au besoin avec jardin, écurie et remise. S'adresser chez M. G. Pescatore, rue de la congrégation, n° 510.

Zu vermietzen zwei Quartiere mit oder ohne Möbel, und auf Verlangen, mit Garten, Stallung und Remise. Nähere Erkundigung bei Herrn G. Pescatore, Congregations-Strasse, N° 510.

Zu vermietzen, einen schönen Garten auf dem Imperberg. Sich an die Dame Knepper, Großstrasse N° 158, zu wenden.

Avec autorisation de S. M. l'Empereur d'Autriche et sous la direction des Autorités impériales, se fera irrévocablement et sans aucune remise quelconque, LE 21 FÉVRIER 1835,

**LA VENTE PAR ACTIONS**  
DU  
**GRAND PALAIS**  
AVEC  
**JARDIN ET APPARTENANCES,**  
dans la Capitale I. R. de Vienne,  
Faubourg Gumpendorf, N° 70,

CONTENANT 80 APPARTEMENS DÉCORÉS SPLENDIDEMENT, Dont  
1 Grande Salle à 16 fenêtres, d'une magnificence extraordinaire, 67 Chambres spacieuses et richement meublées, 2 Bains ornés de tout ce qu'il y a de beau, etc., ainsi que des Remises et des Ecuries pour un nombreux Haras seigneurial, évalués par les Autorités impériales à 704,277½ florins. Il y a en outre 26,121 Gains de florins 30,000, 15,000, 11,250, 10,000, 5,000, 2,250, 1,000, etc., se montant ensemble à UN MILLION 54,277½ FLORINS.

On pourra se procurer des Actions originales chez le banquier soussigné, à 20 FRANCS la pièce, et en en prenant cinq, la sixième gratis, à fr. 100. Le prospectus français contenant tous les renseignements ultérieurs, est délivré gratis. Le paiement des Actions pourra se faire en traite sur une ville de commerce ou sur disposition après réception des Actions. S'adresser directement à J. N. TRIER, Banquier à Francfort-s.-M. Il n'est pas nécessaire d'affranchir les lettres. P. S. La Liste officielle des Actions gagnantes sera adressée franche de port aux Actionnaires étrangers.

**Holz-Versteigerung,**  
in der Contertschleid,

Am künftigen Lichtmeßtage, 2ten Februar 1835, um neun Uhr Vormittags, sollen auf Ansehen des Herrn Grafen von Willers, Eigenthümer des Schlosses von Schraßg, in seinem Walde, genannt Contertschleid, circa eilf tausend in zwei Weiden gebundene, mit Scheitholz vermischte Büschel, dann 70 auserlesene Eichenstämme, den Best- und Meistbietenden, auf Borg bis zum künftigen Martini-tag, zugeschlagen werden. Den 24ten Januar 1835. J. Funck, Notar.

**Merklliche Verpachtung,**

Am Donnerstage, 5. des nächstkünftigen Monats Februar, gegen ein Uhr Nachmittags, wird auf Ansehen des Herrn Notars Cunio, in der Behausung des Herrn Mousel, Bierbrauer in Clausen, zur öffentlichen Verpachtung von 76 und 1/2 Morgen Land aus der vormaligen Müntzer oder Seischenhofs-Wald, auf ein Ziel von 3, 6 oder 9 Jahren (vom künftigen St. Martini-Tag an), geschritten werden.

**Versteigerung eines Wohnhauses,**

gelegen in hiesiger Stadt, auf dem Rost, N° 356. Dienstag, den 17ten Februar 1835, zwei Uhr Nachmittags, wird in der Schreibstube des Herrn Notars Majerus, von Luxemburg, und durch sein Ministerium, öffentlich und auf Borg zugeschlagen, Ein, zu Luxemburg, dem Herrn Schallbert, Schlosser von Alhier, und seinen Kindern ungetheilterweise eigenthümliches Wohnhaus, gelegen auf dem Rost, N° 356. Majerus, Notar.

Am Sonntage, 8ten Februar künftig, zwei Uhr Nachmittags, öffentliche Versteigerung eines Wohnhauses, Garten und eines Stück Ackerlands, gelegen im Dorfe Straßen, an der Landstraße, auf Ansehen des Thomas Krim, von gedachtem Ort. Majerus, Notar.

Montag, 9ten Februar künftig, neun Uhr Morgens, Grundergüter-Verpachtung auf ein und mehrere Jahren, gelegen auf den Bännen Sandweiler, Hamm, etc., auf Ansehen des Peter Wat hier, von gedachtem Ort. Majerus, Notar.

**End-Zuschlag eines Wohnhauses.**

Am Freitage, 30. laufenden Monats Januar, 2 Uhr Nachmittags, wird in der Schreibstube des Notars Majerus, von Luxemburg, und durch sein Ministerium, öffentlich versteigert: ein Wohnhaus, gelegen zu Luxemburg, auf dem Parade-Platz, eigenthümlich dem Herrn Schalks und Consorten, zwischen den Erben des verlebten Herrn Präsidenten Paval einerseits, Herrn Doctor Dutour andererseits. Majerus, Notar.